



ÉTUDE DE TERRAIN SUR LE BRUIT ET LES VIBRATIONS FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Installation de dispositifs de
contrôle du bruit

Cette fiche de renseignements fournit de l'information sur le programme d'étude du bruit et des vibrations de VIA TGF. Elle vous explique comment obtenir des réponses à vos questions et nous transmettre vos commentaires. Vos réflexions contribueront à façonner le programme.

Qu'est-ce qu'une étude sur le bruit et les vibrations?

L'étude sur le bruit et les vibrations de 2024 visera à consigner et à comprendre les conditions existantes en matière de bruit et de vibrations pour les récepteurs sensibles (écoles, logements pour personnes âgées) qui se trouvent à proximité du projet. Cela permettra aux planificateurs du TGF de comprendre une partie des répercussions potentielles du projet sur le milieu environnant pendant les étapes de construction et d'exploitation.

Principaux termes

Vibrations provenant du sol (VdB)

Façon dont le sol bouge en réponse à une activité à proximité. Les vibrations provenant du sol sont généralement mesurées en décibels de vibration (VdB).

Niveau acoustique pondéré A (dBA)

Niveau sonore ajusté à la façon dont les humains perçoivent les différentes fréquences. Plus le niveau est élevé, plus le son est fort.

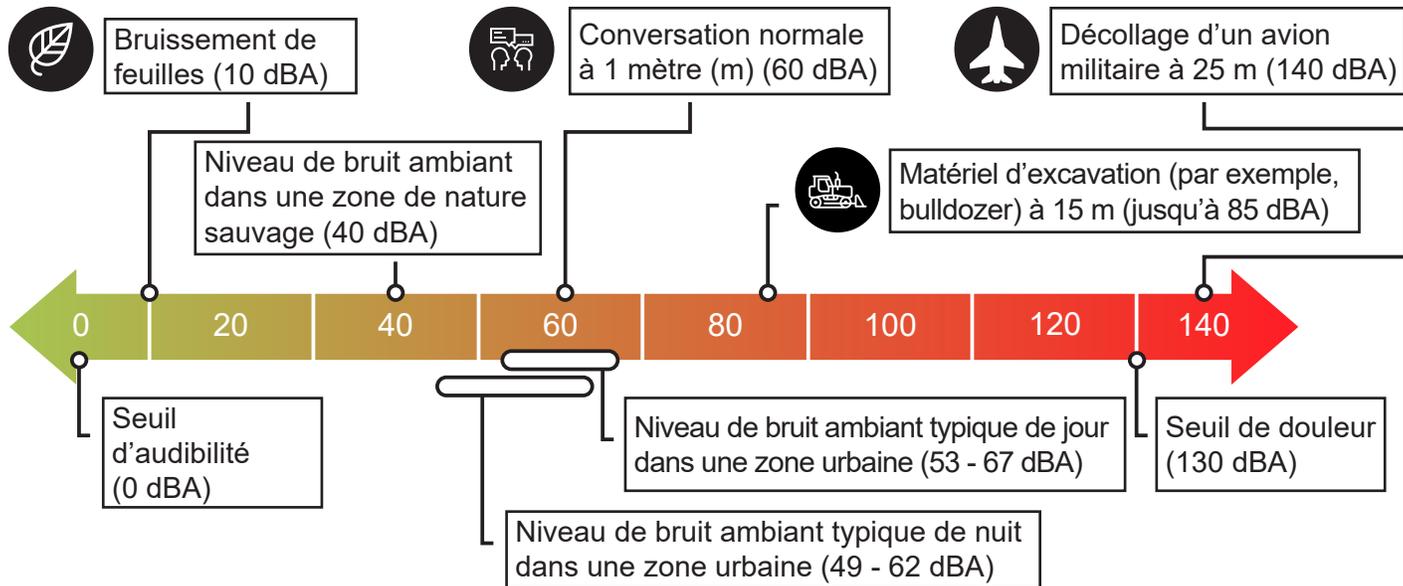
Récepteurs/emplacements sensibles

Zones où les personnes présentes peuvent être plus sensibles au bruit et aux vibrations, comme les unités d'habitation, les hôpitaux, les écoles, les garderies et les logements pour personnes âgées.



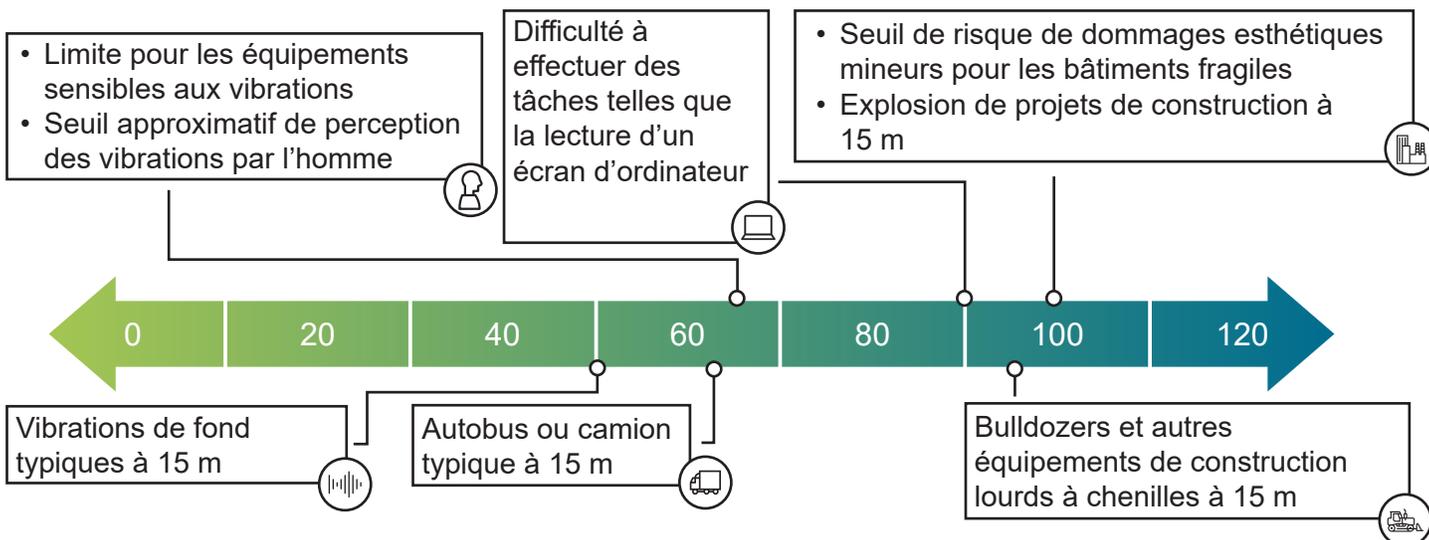
Comparaison des sources de bruit en décibels (dBA)

Le graphique suivant compare les sources de bruit et les niveaux sonores connexes, en dBA.



Comparaison des sources de vibrations (VdB)

Le graphique suivant compare les sources de vibrations et les niveaux de vibrations connexes en VdB.





Pourquoi étudier le bruit et les vibrations?

L'exploitation et la construction des trains de voyageurs émettent du bruit et des vibrations. Des dispositifs de contrôle du bruit et des vibrations seront utilisés pour mesurer les conditions existantes le long des voies possibles. La mesure des niveaux de bruit et de vibrations avant la construction de la voie ferrée aidera les décideurs à déterminer la base de référence pour évaluer et réduire les effets négatifs potentiels.



Installation de dispositifs de contrôle des vibrations.



Dispositif d'enregistrement des vibrations.

En quoi consistent les études sur le bruit et les vibrations?



Les études sur le bruit et les vibrations visent à établir les conditions existantes, à les identifier et à les décrire.



Afin d'établir les conditions sonores de base, on installera un dispositif de contrôle du bruit pour enregistrer le son ambiant sur une période de 48 heures.



Des dispositifs de contrôle des vibrations seront utilisés pour mesurer les vibrations produites par le passage des trains actuels.

Cela nous aidera à établir le régime vibratoire de base aux endroits sensibles et à déterminer les caractéristiques des vibrations locales provenant du sol.

Les données recueillies grâce à ces dispositifs seront ensuite utilisées pour alimenter l'étude d'impact. À ces études s'ajouteront d'autres sources d'information, y compris les savoirs autochtones (lorsque disponibles).



Quand les études sur le bruit et les vibrations seront-elles réalisées?

Les études sur le bruit et les vibrations se dérouleront de juin à octobre 2024. Des dispositifs de contrôle du bruit et des vibrations peuvent être installés à n'importe quel moment de la période d'étude pour recueillir des données (les planificateurs du TGF vérifieront périodiquement le bon fonctionnement des appareils).

Type d'étude	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Bruit et vibrations												

Où se déroulent les études sur le bruit et les vibrations?

Les études sur le bruit et les vibrations de 2024 se dérouleront le long de tronçons de voies ferrées existantes en Ontario, de Twin Elm jusqu'à Ottawa puis Vars, et au Québec depuis les environs de Laval jusqu'à l'autoroute 740 dans la ville de Québec.



Où puis-je en apprendre davantage sur le TGF?

Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements, ou si vous avez une question ou un commentaire, veuillez consulter le site www.hfr-tgf.ca. Vous pouvez également communiquer avec l'équipe du TGF par courriel à l'adresse questions@hfr-tgf.ca.

Pour obtenir plus de renseignements sur le processus d'évaluation d'impact du Canada, veuillez consulter le site <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact.html>.